

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Finances locales

SOUS DOMAINE :
Décisions budgétaires

OBJET :
**Adoption du Compte
administratif 2022**

Le nombre de
membres du Comité
Syndical en exercice
est de 6.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE EN
DATE DU 07/03/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/02

**DELIBERATION DU COMITÉ DU SYNDICAT
D'IRRIGATION DE CUXAC-COURSAN**

Séance du Comité du Syndicat d'Irrigation du 13 mars 2023,
Le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. Franck PARDO.

Présents : M. Franck PARDO, M. Jean-Marc BOUTET, M. Serge
MARONDA, M. Thomas CALVO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Raphaël RUIZ

Rapporteur : M. Franck PARDO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L 2121-31, L 2341-1,

M. le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

M. DELFOUR ayant quitté la séance, le comité syndical siège sous la présidence de M. PARDO conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	16 192.74 €	88 670.40 €	104 863.14 €
Recettes	90 200.49 €	71 058.75 €	161 259.24 €
Résultat de l'exercice	+ 74 007.75 €	- 17 611.65 €	+ 56 396.10 €

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Adopte le Compte administratif pour l'exercice 2022.

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Franck PARDO



Le Secrétaire,

Jean-Marc BOUTET